



PIXELS • HARCÈLEMENT

Prison avec sursis pour d'anciens cadres d'Ubisoft : une décision qui devrait faire jurisprudence

Pour les avocats des parties civiles, le tribunal, en reconnaissant le harcèlement sexuel environnemental en entreprise, estime que laisser s'installer un tel climat peut désormais constituer un délit.

Par Sofia Fischer

Publié le 02 juillet 2025 à 20h59, modifié le 03 juillet 2025 à 08h00 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Serge Hascoët (à droite), ancien numéro deux d'Ubisoft, avec son avocat, au tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis), le 2 juin 2025. XAVIER GALIANA/AFP

Thomas François était seul à la barre, dans l'après-midi du mercredi 2 juillet, pour entendre les décisions du tribunal. Ses anciens collègues Serge Hascoët, qui fut numéro deux du géant français du jeu vidéo Ubisoft, et le *game director* Guillaume Patru, eux aussi prévenus dans ce qui est désormais surnommé l'« affaire Ubi », n'ont pas souhaité faire le déplacement. La 15^e chambre du tribunal correctionnel de Bobigny a prononcé des peines allant jusqu'à trois ans de prison avec sursis contre les trois anciens cadres.

C'est Thomas François, ancien vice-président du service éditorial, qui est condamné le plus lourdement : trois ans de prison avec sursis et 30 000 euros d'amende pour les charges de harcèlement moral et sexuel et de tentative d'agression sexuelle. Comme les autres prévenus, il avait jonglé entre amnésie et tentatives de justifier son comportement par « *l'ambiance fun d'Ubi* ». Une posture qui n'a pas convaincu les magistrates, qui ont estimé qu'il avait fait preuve d'un « *harcèlement particulièrement violent, intense, systémique, inscrit dans le temps, avec une multiplicité de victimes* ».

Serge Hascoët a, lui, été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et à l'amende maximale de 45 000 euros. Relaxé sur les faits de harcèlement sexuel, il a été reconnu coupable de harcèlement moral et de complicité de harcèlement sexuel. Malgré sa position au sein de l'entreprise et ses 52 000 euros net par mois, il avait tenté d'expliquer qu'il « *n'a pas su que c'était à lui de faire du management* ».

Lire le récit |  [Au procès des anciens cadres d'Ubisoft pour harcèlement, l'ex-numéro deux qui « pensait que le management était géré par d'autres »](#)



Les magistrates ont estimé qu'en « *s'abstenant d'intervenir* » et, même, en « *participant à certains comportements* », il avait « *facilité* » le harcèlement au sein du pôle éditorial. « *En relaxant mon client du chef de harcèlement sexuel, le tribunal a entendu nos arguments. Pour le reste, nous envisageons de faire appel* », a fait savoir son avocat, Jean-Guillaume Le Mintier. Guillaume Patru a été condamné, pour sa part, à douze mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende pour harcèlement moral.

« Un message très fort »

En rendant sa décision, le tribunal a insisté de nombreuses fois sur la « *crédibilité des victimes* », ainsi que sur celle de leurs témoignages largement corroborés. Les trois hommes, confrontés à leurs paroles, n'avaient eu de cesse de plaider l'oubli ou « *l'incompréhension* ».

Événement

Le Festival du Monde

Débats, visites, rencontres, concerts et performances, les 18, 19 et 20 septembre à Paris.

En savoir plus →

En sortant de la salle, plusieurs parties civiles se sont serrées dans les bras. « *Sonnées* », disent-elles, mais « *heureuses d'avoir été entendues* ». « *C'est une décision de justice qui balaie tous les arguments absurdes que les prévenus ont tenté d'apporter pendant l'audience. C'est aussi une décision qui, je l'espère, mettra un arrêt aux pratiques toxiques des grandes sociétés comme Ubisoft* », estime Benjamin Bohbot, l'avocat d'Anne D., une des parties civiles du dossier.

Lire aussi |  [« Je n'ai pas réfléchi » : au premier jour du procès des anciens cadres d'Ubisoft, l'accusé nie sa responsabilité et incrimine la culture d'entreprise](#)



« *C'est un message très fort*, estime, de son côté, l'avocate Maude Beckers, en traduisant la décision du tribunal aux parties civiles regroupées devant elle. *Ça fait trop longtemps qu'on muselle des femmes en disant que leur parole ne vaut rien : là, on a une magistrate qui a dit à cinq, six reprises que votre parole était hyperimportante. On est passé du stade où on le dit dans les médias au stade où la justice le dit elle aussi.* »

« Si vous ne réagissez pas, vous êtes complices »

Autre victoire pour cette spécialiste du droit social : la reconnaissance du harcèlement sexuel environnemental en entreprise, comme ce fut récemment le cas dans le milieu universitaire par une

décision de la Cour de cassation. En effet, cela signifie que la jurisprudence estime désormais que les ambiances de travail faites de blagues et d'humour graveleux instaurent un climat favorisant le harcèlement sexuel et que les laisser s'installer peut constituer un délit. « *Cela responsabilise les employeurs* », estime l'avocate.

Pour Chakib Mataoui, délégué syndical Solidaires Informatique à Ubisoft, qui a accompagné les victimes durant toute la procédure, c'est un signal à l'endroit de toutes les autres victimes « *qui n'ont pas encore osé parler* ». « *C'est aussi un message envoyé à tous les hommes et aux managers : si vous ne réagissez pas, vous êtes complices. Et cela vous condamne* », dit-il.

Lire le récit |  [Au procès Ubisoft, les justifications maladroites des anciens cadres accusés de harcèlement : « Les temps ne sont plus les mêmes »](#)



En réalité, il ne s'agit que du premier chapitre de l'« affaire Ubi » : un deuxième procès devrait avoir lieu dans plusieurs mois, au tribunal de Bobigny, à la demande des parties civiles. Estimant qu'Yves Guillemot, PDG de l'entreprise, Marie Derain, responsable des ressources humaines, ainsi que la personne morale d'Ubisoft auraient dû faire partie des prévenus malgré la décision du parquet, Maude Beckers a déposé, à la mi-juin, une citation directe.

Cette procédure relativement rare, surtout en matière de violences sexuelles, permet aux parties civiles qui estiment que tous les coupables n'ont pas été poursuivis de provoquer tout de même un procès devant le tribunal correctionnel.

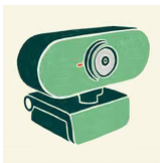
Lire le récit |  [Ubisoft : plongée dans l'ambiance « toxique » qui régnait au sein de l'entreprise](#)



Sofia Fischer

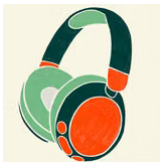
Le Monde Guides d'achat

Découvrir



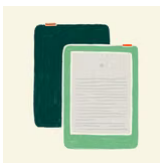
Les meilleures webcams

Notre sélection de modèles pour rester connecté



Les meilleurs casques pour enfants

Une sélection pensée pour les plus petits



Les meilleures liseuses

Dans l'avion ou dans le train, profitez de vos livres préférés

Voir plus